

Appel à action : Agissons pour libérer Ahed Tamimi et tous les prisonniers politiques palestiniens!

Sachant qu'Ahed tamimi a été présentée au tribunal militaire le 15 janvier dernier et qu'elle reste en prison jusque'a 30 janvier prochain, date à laquelle elle comparâtra à nouveau devant la cour militaire, l'action ci-dessous est prolongée jusqu'au 30 janvier et restera valide tant qu'Ahed restera emprisonnée sans jugement.

AUCUN ENFANT NE DOIT VIVRE SOUS L'OCCUPATION MILITAIRE ISRAELIENNE

AGISSONS POUR LIBERER AHED TAMIMI ET LES PRISONNIERS PALESTINIENS



A l'appel de Samidoun, le réseau palestinien de solidarité

avec les prisonniers palestiniens et BDS Hollande , participons à une semaine internationale d'action pour la libération de Ahed Tamimi et des prisonniers politiques palestiniens du 10 au 20 janvier 2018.

Ahed Tamimi, mineure de 16 ans arrêtée le 19 décembre dernier par l'armée israélienne dans son village Nabi Saleh entouré de colonies, a été présentée à la justice militaire le 28 décembre. Les douze charges finalement retenues contre elle (de la gifle à un soldat, à jets de pierre, et harcèlement envers l'armée) risquent de lui valoir plusieurs années de prison . Sachant que le taux de condamnation des palestiniens traduits devant les tribunaux militaires est proche de 100%, il est urgent d'agir.

C'est le moment d'agir!

Ecrivons à nos députés , et interpellons le gouvernement français.

Ci dessous les outils de l'action: les faits, le modèle de lettre, la liste des mails du premier ministre, du ministre des affaires étrangères, et de l'Elysée , la liste des mails des députés.

Les faits:

Un niveau critique est atteint dans les abus et les violations des droits humains par Israël en particulier envers les enfants palestiniens.

Interpellons nos législateurs et ministres pour qu'ils agissent et tiennent Israël pour responsable de ses violations :

- Pour qu'ils condamnent fermement la détention d'enfants, qui viole les droits des enfants , les droits humains et le droit international.
- Pour qu'ils exigent d'Israël et de son régime militaire

la garantie du respect des droits des enfants palestiniens. Israël signataire de la Convention internationale des droits des enfants CIDE, le 28 octobre 1992 refuse sa responsabilité de puissance occupante sur les enfants des territoires occupés . Il viole toutes les règles sur les emprisonnements d'enfants établies et rappelées par le haut commissariat des nations unies aux droits de l'homme.

- Pour qu'ils se rapprochent de l'ambassadeur d'Israël en France et indiquent leur condamnation de ces violations, et pour qu'ils exigent la libération immédiate de Ahd Tamimi et des enfants prisonniers.

Israël est le seul pays du monde qui arrête et poursuit systématiquement des enfants devant des tribunaux militaires, c'est à dire en l'absence de toute garantie fondamentale en matière de procédure. Selon l'organisation Defense for Children International-Palestine, Israël poursuit chaque année entre 500 et 700 enfants devant des tribunaux militaires.

En ce moment 450 enfants palestiniens sont détenus dans des prisons militaires, pour de longues périodes en attente de leur procès, en cellules d'isolement, maltraités, intimidés, subissant des interrogatoires où ils sont harcelés et violentés. Ahd Tamimi âgée de 16 ans, arrêtée et emprisonnée depuis le 19 décembre a été présentée menottée et entravée aux juges de la cour militaire.

Israël pratique une politique délibérée de terreur envers les enfants palestiniens.

Liens :

[#FreeAhd #FreeIsraelipoliticalprisoners #EndIsraeliOccupation](#)

<https://forward.com/opinion/391435/american-dollars-must-not-be-spent-on-ahed-tamimis-arrest/>

<http://www.middleeasteye.net/columns/israel-implements-deliberate-policy-terrorise-palestinian-children-376736216>

http://www.dci-palestine.org/issues_military_detention

Modèle de lettre à votre député, au ministre des affaires étrangères, au premier ministre, et au président de la république

Objet: l'arrestation et les violences sur des enfants palestiniens par Israël doit cesser

Monsieur ou Madame le député, Monsieur le ministre,

Je vous écris afin de solliciter votre soutien et votre intervention afin d'appeler à l'arrêt de la détention d'enfants palestiniens dans les prisons israéliennes. En Particulier sur le cas de Ahd Tamimi poursuivie par le gouvernement israélien: le 15 décembre dernier Mohamed Tamimi 15 ans a été visé et atteint à la tête par les forces d'occupation israéliennes, d'une balle de métal recouverte de caoutchouc tirée à courte distance. Le jeune garçon était dans un état critique et sa cousine Ahd Tamimi âgée de 16 ans est visiblement bouleversée par l'annonce de son état et la gravité de ses blessures.

Les mêmes soldats qui avaient tiré sur Mohamed s'approchèrent de la maison familiale une heure plus tard, et Ahd les a alors frappé en leur criant de partir. Cette scène a été filmée par sa mère et diffusée sur les réseaux sociaux. La vidéo montre le courage de cette jeune militante affrontant à mains nues deux soldats lourdement armés.

Le 19 décembre 2017, Ahd Tamimi a été arrêtée chez elle en pleine nuit et enlevée à sa famille par les forces

d'occupation . Elle a été traduite devant un tribunal militaire et 12 motifs d'inculpation retenus contre elle lui font courir le risque de 12 années de prison. Les tribunaux militaires israéliens ne traitent que des cas de prisonniers palestiniens avec un taux de condamnation de 99,74%. Ainsi l'avenir de Ahd Tamimi paraît bien sombre sans notre intervention.

Je vous demande d'apporter votre soutien urgent à la libération immédiate de Ahd Tamimi et à la levée de toutes les charges retenues contre elle.

Malheureusement le cas de Ahd Tamimi n'est pas isolé. Selon l'association Defense of Children International – Palestine, Israël poursuit chaque année de 500 à 700 enfants devant des tribunaux militaires certains âgés de 12 ans et détient en prison une moyenne de 200 enfants.

Les enquêtes des agences des Nations Unies, incluant l'UNICEF, Human Rights Watch, Bt'selem, Amnesty International and Defense for Children International – Palestine, ont fourni des preuves sur les éléments suivants : 3 sur 4 des enfants arrêtés subissent des violences lors de leur arrestation ou des interrogatoires par les soldats israéliens.

Les enfants palestiniens sont fréquemment arrêtés lors de descentes nocturnes dans leur foyer, 85% des enfants palestiniens arrêtés ont eu les yeux bandés, et 95% menottés, privés d'accès à un avocat, et de visite de leurs parents durant les interrogatoires, forcés de signer des aveux.

Les enfants palestiniens sont souvent placés en détention administrative (héritage de la législation britannique mandataire qui permet de détenir un prisonnier sans jugement ni accès au dossier pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 6 mois et renouvelables plusieurs fois NDLT) . Ces enfants peuvent ainsi être détenus plusieurs mois sans inculpation ni

procès.

Des enfants palestiniens sont condamnés par des tribunaux militaires et emprisonnés dans des centres de détention souvent situés hors des territoires occupés, en Israël, ce qui rend très difficile les visites de leurs familles. Depuis 2016, les autorités israéliennes ont augmenté l'usage des cellules d'isolement pour les interrogatoires, une pratique assimilée à de la torture par la loi internationale.

En 2013 l'UNICEF a publié un rapport intitulé « Enfants en détention militaire israélienne : observations et recommandations », ce rapport conclut que « la maltraitance des enfants au contact du système militaire de détention semble être généralisée, systémique et institutionnalisée tout au long du processus, depuis le moment de leur arrestation jusqu'à la poursuite en justice de l'enfant , son éventuelle condamnation et l'application de la peine.»

« Sans lien avec leur culpabilité ou leur innocence, les enfants en infraction avec la loi ont droit à des protections spéciales et à tous les droits garantis par la loi internationale sur les droits humains , et au droit international humanitaire . Israël a signé et ratifié les Normes internationales de justice pour les mineurs , en 1991. Et ces dernières exigent que les enfants ne soient privés de liberté qu'en dernier recours, ne doivent pas être détenus de façon illégale ou arbitraire, et ne doivent pas être l'objet de torture ou d'autre punitions, ou de traitements cruel inhumain ou dégradants.»

Je vous demande de prendre contact d'urgence avec l'ambassadeur d'Israël et de tenir Israël pour responsable de ses pratiques de détention d'enfants, qui sont une violation des droits des enfants, des droits humains et du droit international.

Je vous remercie de votre attention et de représenter mes préoccupations par les actions que vous entreprendrez pour Ahed Tamimi et pour tous les enfants palestiniens prisonniers

Respectueusement,

Nom – adresse

Les contacts :

Liste des députés par région :

<http://ww2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/regions>

Ministère des affaires étrangères :

jeanyves.ledrian@diplomatie.gouv.fr

nathalie.loiseau@diplomatie.gouv.fr

Premier ministre :

premier-ministre@cab.pm.gouv.fr

Elysée :

secretariat.presse@elysee.fr

alexis.kohler@elysee.fr (secrétaire général)

patrick.strzoda@elysee.fr (directeur de cabinet)

francois-xavier.lauch@elysee.fr (chef de cabinet)

ismael.emelien@elysee.fr (conseiller spécial)